



Le 25 septembre 2018

Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Régionales  
Préfecture de Région  
Place St Etienne  
31000 TOULOUSE

Objet : protestation sur les conditions de réalisation des montages d'aérogénérateurs

Monsieur le Secrétaire Général,

Lors de nos réunions de travail de la fin 2017, nous vous avons alerté sur les conditions étonnantes dans lesquelles se montaient différents projets d'aérogénérateurs terrestres, au regard tant des prescriptions attachées aux permis de construire que des règles générales du droit des gens et du droit de l'environnement.

Force nous est, un an plus tard, de constater que les mêmes errements se poursuivent, avec pour caractéristique commune que les services de l'Etat concernés semblent avoir dans ces dossiers pour préoccupation majeure de gagner du temps, reportant systématiquement les RV ou utilisant la technique du refus implicite sous 2 mois, trafiquant des actes administratifs à la demande des opérateurs, permettant ainsi aux opérateurs de poursuivre le montage de leurs machines dans des conditions inacceptables : non-conformité aux prescriptions attachées aux PC, destruction de composantes majeures de notre environnement (eau, flore, faune et avifaune, paysages).

Cela ressemble de plus en plus à une collusion, dont il nous faut bien rappeler ici la définition : entente, le plus souvent secrète, entre deux ou plusieurs personnes pour agir en fraudant les droits d'un tiers, et qui est réprimée par la loi. Toute entente secrète visant à tromper quelqu'un.

**Nous avons ainsi à déplorer, concrètement :**

**1. en Aveyron, à Arques et Ségur :**

- prorogation illicite d'un PC devenu caduc,
- destruction d'une zone humide avérée,
- non-respect de la période de nidification des oiseaux nicheurs prévue par le PC,
- menaces sur la tourbière de Galan vieille de 5000 ans (3 machines sur la commune de Ségur).

**2. dans l'Hérault, à Bernagues :**

- un parc éolien continue de fonctionner malgré son annulation par le Conseil d'Etat en novembre 2017 ; le préfet ne répond pas aux courriers.

**3. en Lozère, commune de Servières :**

- pollution avérée aux produits toxiques : eau acide dont il résulte une fissuration des socles/ Lou Paou 1, d'où mise en place de tiges en acier avec injection de résine et béton toxiques classés déchets dangereux industriels pour la santé et l'environnement : ces déchets sont restés à même le sol pendant plusieurs semaines et les sols n'ont pas été décontaminés.
- eau potable : destruction par mini pelle de l'alimentation du captage de Champclos (désormais asséché comme vous le savez), et avis défavorable à la régularisation du captage donné par l'hydrogéologue agréé en s'appuyant sur le dossier élaboré par le BE de l'opérateur ; 3 autres captages dans la même situation (ils "feraient de l'ombre " à l'extension du parc éolien Lou Paou II).

**4. en Lozère - aux Taillades, commune de Chasseradès :**

- un ensemble de modificatifs post-étude d'impact et cependant connus des services, qui laissent faire :
  - assèchement d'une zone humide,

- non-respect des engagements pris par l'opérateur dans son porter à connaissance du 16 octobre 2017 concernant la période de floraison,
  - non-respect de la période de nidification des oiseaux nicheurs prévue par le PC,
  - défrichage puis enrobage d'un chemin d'accès, au tracé non conforme aux prescriptions ; autres chemins d'accès utilisés sans autorisations,
  - ouverture d'une carrière sans autorisation.
- différentes tromperies et fausses déclarations, sans oublier les conséquences d'une minimisation volontaire des impacts dans l'étude de 2013 ; parmi ces conséquences attendues, une modification de l'itinéraire du Stevenson et fermeture de plusieurs gîtes d'étape.  
Dans ce contexte, différentes plaintes ont été déposées, en date des 9 juillet et 30 août 2018.

Les abus et malversations auxquels en 2018 les services de l'Etat prêtent par leur passivité un concours, rejoignent ceux dont nous vous avons entretenus à l'automne 2017 : Bourière (Aude), Lavernhe (Aveyron), Lou Paou II déjà (Lozère). Il ne semble pas qu'en aient été retirés tous les enseignements. Or, les infractions pénales ainsi caractérisables sont renforcées d'une part par l'atteinte qui en résulte pour la biodiversité, l'environnement et l'eau, bien communs de la Nation, d'autre part par les alertes que nous vous avons lancées.

Nos associations devront-elles aller au pénal ? Elles le feront désormais, puisque les services concernés n'ont visiblement aucune idée de ce qu'est le droit des gens, leurs responsables semblant intéressés pour des raisons aussi simples que leurs logiques personnelles de carrière à tenir coûte que coûte les objectifs qui leur ont été fixés. Les responsables préfectoraux concernés, réputés cependant avoir une hauteur de vue supérieure, ne sont pas exonérés de toute responsabilité.

Les officiels semblent avoir perdu de vue que les riverains de ces projets désormais purgés de tous recours ont souffert pendant des années, tant au plan moral qu'au plan financier pour soutenir leurs justes recours : il leur est, à ce titre, dû un contrôle et un suivi strict et rigoureux. Si les services de l'Etat manquent réellement de moyens pour assurer ce contrôle et suivi, a minima pour faire respecter leurs propres prescriptions ce qui ne peut que nous étonner au regard des effectifs figurant à leurs organigrammes, il conviendrait qu'en soient tirées toutes conséquences et que ne soient plus accordés de nouveaux projets.

Mais il y a plus grave, Monsieur le Secrétaire Général, et c'est pourquoi notre Collectif vous alerte : ce qui est grave c'est la dimension morale et le risque de disparition de toute confiance des citoyens envers l'Etat. Si ce type d'errements - qui en fait constituent des violences administratives - devait persister, nos concitoyens pourraient désormais être tentés par des formes d'action périlleuses au regard du respect de l'ordre public.

Aussi, de préférence à toute forme d'action exacerbée y compris d'ordre juridique, nous vous demandons de bien vouloir donner - et nous communiquer - des instructions précises aux préfets et aux services de l'Etat en Région pour un respect rigoureux et un suivi et contrôle strict des chantiers.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'accepter, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Collectif TNE Occitanie Environnement, signé par ses co-secrétaires :

Jacques Biau  
Dominique Boury  
Bruno Ladsous, rédacteur  
Françoise Marchand  
Jean Pougnet  
Michèle Solans

CONTACT : [ladsousbruno@gmail.com](mailto:ladsousbruno@gmail.com) , tél. 06 49 69 39 59  
Adresse postale : TNE/CALELH Hôtel de Ville 81260 Brassac

*Le collectif régional TOUTES NOS ENERGIES/ OCCITANIE ENVIRONNEMENT réunit 140 associations œuvrant pour la protection de l'environnement, du patrimoine et de la qualité de vie des habitants et, à ce titre, opposées à l'invasion de l'industrie éolienne dans les milieux naturels et les espaces ruraux de la région Occitanie.*